

Inscription

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année via notre site internet, par email ou encore directement par téléphone.

Dès l'inscription, les enfants sont inscrits pour l'année scolaire complète : ils ont une place réservée dans un cours jusqu'au 21 juin 2025. Une résiliation à la fin du 1er semestre est possible, cf. « Résiliation de l'inscription à un cours ».

Cours d'essai

Un cours d'essai sans engagement financier est proposé pour les cours hebdomadaires. A la suite de celui-ci, la facture du semestre est envoyée, un email de résiliation est nécessaire en cas de non-inscription, la facture sera alors annulée. Ce dernier doit nous parvenir dans les 3 jours au plus tard après le cours d'essai.

Modifications d'horaires

La Ruche Sportive se réserve le droit de modifier les horaires des cours, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant. En cas d'incompatibilité avec l'horaire modifié, un remboursement sera proposé.

Résiliation de l'inscription à un cours

Les enfants sont inscrits et ont une place de cours réservée pour l'année scolaire complète. **Il est possible de résilier l'inscription pour le 2nd semestre** : cette résiliation doit nous être annoncée au plus tard le 15 décembre 2024 par email, pour effet au 26 janvier 2025. Si la demande de résiliation arrive après le 15 décembre 2024, les frais suivants sont appliqués :

- Résiliation hors délai entre le 16.12/24 et le 31.12/24 : CHF 50.-
- Résiliation hors délai entre le 01.01/25 et le 26.01/25 : CHF 100.-

Passé le 26 janvier 2025 l'écolage du 2^{ème} semestre est dû dans son intégralité. Une résiliation en cours de semestre n'est pas possible.

Résiliation de l'inscription à un stage

Toute demande de résiliation d'une inscription à un stage doit nous être annoncée par écrit au plus tard 15 jours ouvrables (soit 3 semaines) avant le début du stage, faute de quoi le prix du stage sera dû dans son intégralité, sauf présentation d'un certificat médical.

Écolage des cours

L'écolage est facturé par semestre au moyen d'un bulletin de versement (QR-Facture) envoyé par email. L'année scolaire est composée de deux semestres, l'écolage du semestre doit être réglé intégralement à l'échéance inscrite sur la facture. Sur demande un échelonnement des paiements est possible en 3x sans frais.

En cas de paiement en retard : Passé le 3^{ème} rappel, nous nous réservons le droit de facturer des frais de rappel et d'exclure l'enfant. La créance sera ensuite cédée à un organisme de recouvrement.

Rabais non-cumulable

Rabais fratrie est accordé aux frères et sœurs (cours et stages) : 15% de réduction pour le deuxième enfant inscrit, 20% de réduction pour le troisième enfant et plus.

Rabais stages : 15% de réduction est accordé à tous les membres inscrits en multisports durant l'année scolaire en cours.

Rabais multi-cours : 15% de réduction dès l'inscription à un second cours hebdomadaire.

Cours/Stages manqués

La place de l'enfant étant réservée, aucun remboursement, ni réduction, ni échange avec un autre cours ne sera accordé en cas d'absence ou de maladie ponctuelle de l'élève. Un avoir pourra cependant être proposé pour tout élève manquant 4 cours consécutifs ou plus, pour cause de maladie ou d'accident, et ce sur présentation d'un certificat médical. Ce dernier est utilisable sur toutes les prestations.

Assurance

La Ruche Sportive ne couvre pas les éventuels accidents ; chaque enfant et accompagnant doit être couvert au bénéfice d'une assurance accident ainsi que d'une assurance responsabilité civile.

Horaires

Les cours commencent à l'heure indiquée. Merci d'arriver 5 minutes en avance afin d'être prêt à l'heure. Les cours se terminent à l'heure indiquée. Merci d'être présent dès la fin de son cours afin de prendre en charge votre enfant.

Encadrement

Durant les cours les élèves sont en permanence encadrés par des professionnels diplômés. Avant et après les cours, les élèves ne sont pas sous notre responsabilité. Mais sous la responsabilité du parent.

Tenue nécessaire

Tenue de sport souple, en chaussettes ou pieds-nus. Pour des raisons pratiques, éviter les jupes, les robes, les pantalons avec fermeture éclair et boutons, ainsi que les bijoux.

Accompagnants en baby-gym

Un seul accompagnant est autorisé par enfant durant le cours, merci de laisser vos téléphones dans les casiers mis à disposition à l'accueil afin de profiter pleinement de ce partage parent-enfant. **Il est possible de venir avec un enfant en bas-âge accompagnant (qui ne marche pas) si vous n'avez pas de moyen de garde.**

Discipline

Tout élément perturbateur ou mettant en danger sa personne ou les autres par un comportement inadapté, pourra être renvoyé après avertissement, sans prétention de remboursement. Un comportement inadéquat des accompagnants (y compris dans la salle d'accueil) peut également amener au renvoi d'un membre, après avertissement.

Règlement de l'espace accueil

L'espace accueil se veut un lieu convivial, calme et autogéré. Les parents et fratries des membres sont acceptés pendant le cours et entre deux cours le temps d'un goûter. Lorsque le cours suivant a débuté, nous vous invitons à laisser l'espace aux familles suivantes.

Règlement de la salle de sport

Seules les gourdes d'EAU sont autorisées dans l'enceinte de la salle de sport, si le moniteur l'autorise, pensez à prendre votre gourde ! Toute nourriture et boisson sont proscrites.

En cas de non-respect des conditions générales, la Ruche Sportive se réserve le droit de résilier une inscription, le montant de l'écolage restant dû.